

Délibérations du conseil municipal de Cassen

5^{ème} registre (1877)

Le registre côté DD1, qui compile les transcriptions de divers documents, antérieurs pour la plupart à la Révolution française et relatifs aux propriétés communales, contient 7 délibérations qui constituent la suite chronologique du 3^{ème} registre, partie B (1876-1877).

N°1

13/05/1877

Demande en autorisation d'éclaircir un jeune bois

Dans le mois de février, le jeune bois dit du Buqueron a été débarrassé des ajoncs, ronces, bruyères et morts-bois nuisibles au maintien du massif.

Le conseil sollicite l'autorisation de procéder à l'éclaircissement du massif.

N°2

13/05/1877

Demande en délivrance d'une coupe extraordinaire

Le nombre des élèves ne cesse de croître.

La commune devra soit agrandir la salle de classe soit faire appel à une institutrice pour lui confier les filles. Dans ce dernier cas, il faudra bâtir une nouvelle maison d'école.

Le conseil demande la délivrance d'une coupe extraordinaire des arbres existant encore dans les cantons de Marmaou et du Cout du Moulin. Les deux cantons sont séparés par un ruisseau.

N°3

13/05/1877

Réparations au presbytère

A l'occasion du changement de curé, le Maire a dû faire exécuter d'urgence certaines réparations au presbytère.

La part incombant à Cassen est de 384 F 05 ; celle incombant à Louer est de 130 F 95.

Le conseil vote la somme de 384 F 05.

N°4

12/08/1877

Demande d'un secours pour atelier de charité

Les ressources communales sont complètement épuisées. Les chemins vicinaux de 1^{ère} catégorie ne sont pas terminés.

Le conseil supplie le Préfet de leur accorder un secours sur les fonds destinés à être distribués pour ateliers de charité.

N°5

12/08/1877

Ouverture d'un crédit pour l'achat d'une carte et d'une brochure sur la nouvelle organisation militaire

Le conseil vote la somme de 2 F 80 pour l'achat d'une carte et d'une brochure relatives à la nouvelle organisation militaire et contenant les informations nécessaires à toute mairie.

N°6

12/08/1877

Postes – Demande tendant à obtenir une modification dans le service des dépêches

Le conseil sollicite de l'administration des postes qu'elle veuille bien pendant 6 mois de l'année, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, modifier le service des dépêches de façon à ce que le facteur en fasse la distribution tous les jours dès 4 heures du soir.

N°7

12/08/1877

L'abbé Candellé, curé de la paroisse, a avancé la somme de 469 F pour payer un confessionnal et des réparations au presbytère.